

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 13/05/19

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), R. PANARIELLO, L. JOUBERT. . P. ALEXANDRE . Y. AVOIRTE (CD),

Absent excusé: Mme Y. RUPERT, M. H. SOULE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

552332 MAISONS-LAFFITTE F.C.

Dimanche 19.05.19 sont programmées 2 rencontres à la même et sur le même terrain :

U17 D2-A

52232.2 MAISONS-LAFFITTE .F.C 1 / CONFLANS F.C. 1

U19 D2-A

53370.2 MAISONS-LAFFITTE F.C. 1 / MONTESSON U.S. 1

La Commission décide :

U17 D2-A

52232.2 MAISONS-LAFFITTE .F.C 1 / CONFLANS F.C. 1

Cette rencontre se jouera le 22 mai 2019 à 20H.

SENIORS

D3-A DU 24/03/2019

50229.2 ST GERMAIN FC 1 / ROSNY SCM 1

Suite au retour d'instruction, la commission note la suspension pour 1 match ferme du terrain de la colline Bel Air à Saint Germain en Laye pour l'équipe seniors 1.

Cette suspension sera effective pour le début de saison 2019/2020.

DEMANDES SENIORS

D5-B

50565.2 CROISSY US 2 / MONTESSON US 2

Le club de MONTESSON propose la date du Dimanche 19 Mai à 15h. La Commission est dans l'attente de l'accord écrit de CROISSY avant Jeudi 16 mai à 12h, sinon le match se jouera le 22 mai.

VETERANS

D1-U

50845.2 MEULAN CN 11 / MANTOIS 78 FC 11

Étant donné la fermeture du terrain de MEULAN jusqu'à la fin de saison, la commission dit match à jouer à MANTES le 15 mai 2019 à 20h MEULAN restant club recevant.

La commission demande au MANTOIS FC de communiquer le lieu de la rencontre.

D1-U DU 19/05/2019

50859.2 MEULAN CN 11 / CHAMBOURCY ASM 11

Sans réponse le match se jouera à CHAMBOURCY, MEULAN restant le club recevant.

D4-C

51290.2 AUTEUILLOIS/VILLIERS 11 / YVELINES U.S. 12

Sans réponse, la commission dit match à jouer le 22 Mai 20H.

U17

D4-A

52378.2 GARGENVILLE/MEZIERES 2 / CARRIERES GRE AS 1

La commission demande aux deux clubs de se mettre d'accord sur une date .

Sans réponse, le match se jouera le 22 mai à 19H.

D4-B

52501.2 MAURECOURT FC 1 / VERNEUIL FOOT 2

Sans réponse, le match se jouera le 23 mai à 19H sur les installations de Verneuil. MAURECOURT restant le club recevant.

D4-D

52579.2 ST ARNOULT US 1 / ST CYR AFC 1

Sans réponse, le match se jouera le 22 mai à 19H.

U15

D5-A

55024.2 MEULAN CN 1 / MANTES LA VILLE FC 1

Étant donné la fermeture du terrain de MEULAN jusqu'à la fin de saison le match se jouera le 22 mai à Mantes, MEULAN restant le club recevant.

D5-A DU 18/05/2019

55036.2 MEULAN C.N. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1

Étant donné la fermeture du terrain de MEULAN jusqu'à la fin de saison, demande de MEULAN pour inverser la rencontre (restant club recevant).

Accord écrit de BREVAL LONGNES.

Accord de La Commission.

FUTSAL

D2-U DU 17/05/2019

58776.2 TRAPPES YVELINES 2 / VERRIERE F.C. LA 1

Le gymnase n'étant pas disponible le Vendredi 17 mai (pas le créneau habituel), demande de TRAPPES pour jouer cette rencontre le Samedi 25 Mai.

Refus de La Commission, le Club de la Verrière a déjà un match programmé à cette date. Compte tenu du manque de créneaux disponibles et de la non influence sur le classement, cette rencontre est neutralisée.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE SENIORS

D6-A DU 08/05/2019

50665.2 MANTES LA VILLE F.C 1 / TRIEL AC 2

Pris note du rapport de MANTES LA VILLE.

U15

U15 D2-A DU 11/05/2019

52714.2 GARGENVILLE/MEZIERES 1 / HOUILLES A.C. 2

Pris note du rapport des 2 équipes. La commission transmet le problème « erreur chargement équipe type » à la ligue pour expertise.

D4-C DU 11/05/2019

52984.2 VOISINS F.C. 2 / MAGNY 78 FC 1

Pris note du rapport de Voisins.

La commission transmet le problème « erreur chargement équipe type » à la ligue pour expertise.

D5-A DU 9/5/2019

54999.2 MANTES LA VILLE F.C 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1

Pris note du rapport de MANTES LA VILLE et de BREVAL. La tablette doit être chargée le jour du match.

La commission sanctionne l'équipe de Mantes La Ville selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €

U16 F

POULE-B DU 13/04/2019

60197.1 VERSAILLES 78 FC 1 / GUYANCOURT ES 2

Pris note du rapport de VERSAILLES. La commission sanctionne l'équipe de VESAILLES selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €

DEMANDES DE RAPPORT ENIORS

D5-B DU 12/05/2019

50588.2 VERSAILLES JUSSIEU 1 / BOUGIVAL FOOT 2

La commission demande aux deux clubs ainsi qu'à l'arbitre officiel un

rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

U15

D1-U DU 11/05/2019

52668.2 CONFLANS F.C. 1 / MAUREPAS AS 1

La commission demande aux deux clubs ainsi qu'à l'arbitre officiel un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

D4-B DU 11/05/2019

52937.2 VILLEPREUX F.C. 1 / CROISSY U.S. 1

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

D4-B DU 11/05/2019

52938.2 CONFLANS F.C. 2 / BAILLY NOISY SFC 2

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

D4-C DU 11/05/2019

52981.2 FONTENAY LE FLEURY 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2

La commission demande aux deux clubs et à l'arbitre un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

D5-C DU 11/05/2019

53161.2 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / HOUILLES A.C. 3

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.